

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/183 DU 05 DECEMBRE 2024 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS OFFICIERS DE LA POLICE NATIONALE DU BURUNDI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/27 du 09 décembre 2021 portant Modification de la Loi Organique n°1/03 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/02 du 17 janvier 2022 portant Modification de la Loi n°1/18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/176 du 21 juillet 2021 portant Modification du Décret n°100/082 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

Vu les dossiers administratifs et personnels des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

DECRETE :

**Article 1 :** Est nommé Commissaire Général de la Police Judiciaire :

**Colonel de Police KENYATA Joseph, OPN 0569 de la matricule.**

**Article 2 :** Est nommé Commissaire Général Adjoint de la Police de Sécurité Intérieure :

**Général de Brigade de Police NIBARUTA Anicet, OPN0066 de la matricule.**

**Article 3 :** Est nommé Chef de Bureau Renseignement à l'Inspection Générale de la Police Nationale :

**Colonel de Police NZITABAKUZE Arthémon, OPN 0317 de la matricule.**

**Article 4 :** Est nommé Chef de Bureau Logistique à l'Inspection Générale de la Police Nationale :

**Colonel de Police NIZIGIYIMANA Damien Emmanuel, OPN1214 de la matricule.**

**Article 5 :** Est nommé Chef de Bureau Relations Publiques, Affaires Sociales et Bien-Être à l'Inspection Générale de la Police Nationale :

**Colonel de Police BIGIRINDAVYI Abraham, OPN1061 de la matricule.**

- Article 6 :** Est nommé Chef de Bureau Adjoint de l'Administration et Gestion à l'Inspection Générale de la Police Nationale :  
**Colonel de Police NDUWAMUNGU Richard, OPN0684 de la matricule.**
- Article 7 :** Est nommé Sous-Commissaire Régional Ouest chargé de la Sécurité Intérieure :  
**Colonel de Police NDAYIKENGURUKIYE Innocent, OPN0669 de la matricule.**
- Article 8 :** Est nommé Sous-Commissaire Régional Nord chargé de la Police de Sécurité Intérieure :  
**Colonel de Police HAKIZIMANA Dominique, OPN1203 de la matricule.**
- Article 9 :** Est nommé Sous-Commissaire Régional Ouest chargé de la Police Judiciaire :  
**Colonel de Police NIYONGABO Dismas, OPN0658 de la matricule.**
- Article 10 :** Est nommé Sous-Commissaire Régional Est chargé de la Police de Sécurité Intérieure :  
**Colonel de Police BIGIRIMANA Barthélémy, OPN1346 de la matricule.**
- Article 11 :** Est nommé Sous-Commissaire Régional Sud chargé de la Police de Sécurité Intérieure :  
**Colonel de Police BIZIMANA Donatien, OPN0591 de la matricule.**
- Article 12 :** Est nommé Commissaire Provincial de Kirundo :  
**Colonel de Police MANARIYO Emmanuel, OPN0858 de la matricule.**
- Article 13 :** Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.
- Article 14 :** Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 05 décembre 2024

Evariste NDAYISHIMIYE.-



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA

Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU  
 DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE  
 ET DE LA SECURITE PUBLIQUE,



Martin NITERETSE.